AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0590
FR0000125585-FS0306

4 avril 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 avril 2019, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1er avril 2019, le seuil de 5% du capital de la société VIVENDI et détenir 67 639 328 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,17% du capital et 4,87% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	16 638 347	1,27	16 638 347	1,20
Détention (par assimilation)	51 000 981	3,90	51 000 981	3,67
Total Société Générale	**67 639 328**	**5,17**	**67 639 328**	**4,87**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI sur le marché, dans le cadre des activités de négociation.

Le déclarant a précisé détenir, au 1er avril 2019, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 15 429 463 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 14 *call* listés à dénouement physique portant sur 1 057 700 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 18 avril 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 21 € et 32 € ;

- une position acheteuse sur 10 contrats d'achat à terme portant sur 12 921 163 actions VIVENDI, dénouable entre le 1er mai 2020 et le 1er juin 2023 ;

- une position acheteuse sur 2 *call* options OTC à dénouement physique portant sur 700 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 10 mai 2019 et le 21 juin 2019 à des prix unitaires par action de 20 € et 22,50 € ;

- une position vendeuse sur 2 *put* options OTC à dénouement physique portant sur 5 100 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 21 juin 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action de 16 € et 25 € ; et

- une position vendeuse sur 16 *put* listés à dénouement physique portant sur 745 500 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 18 avril 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 12 € et 26,50 €.

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 309 275 452 actions représentant 1 389 659 464 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au 1er avril 2019, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 35 571 518 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 11 *equity linked swaps* à dénouement en espèces portant sur 203 930 actions VIVENDI, exerçable jusqu'au 16 avril 2019 au prix unitaire par action 25,94 € ;

- une position acheteuse sur 4 *contracts for difference* à dénouement en espèces et portant sur 6 033 actions VIVENDI, dénouable en espèces à tout moment ;

- une position acheteuse sur 2 contrats d'achat à terme portant sur 35 225 060 actions VIVENDI, dénouable entre le 9 avril 2021 et le 9 avril 2024 ;

- une position acheteuse sur 4 *call option OTC* à dénouement en espèces et portant sur 131 733 actions VIVENDI, exerçable entre le 14 mai 2019 et le 18 juin 2019 à des prix par action compris entre 23,50 € et 24 € ;

- une position vendeuse sur 4 *call warrants listé* à dénouement en espèces et portant sur 4 actions VIVENDI, exerçable entre le 19 juin 2019 et le 18 septembre 2019 à des prix par action compris entre 21 € et 23 € ;

- une position vendeuse sur 4 *put warrants listé* à dénouement en espèces et portant sur 4 758 actions VIVENDI, exerçable entre le 19 juin 2019 et le 3 janvier 2025 à des prix par action compris entre 22 € et 34,44 €.
